

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

## du SIAVM - le 03 avril 2013

**Etaient présents** : Me MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel., GODEFROY Jean-Marie, GONESSE Roger, NICOD Jean-Pierre, VICQ Emile,

- Mme HUGO-SIMON I. donne pouvoir à Mr CARRIERE Jean-Pierre

**Etaient absents** : MME CHONÉ Marie France

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

### **Ordre du jour** :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Vote du compte administratif 2012
- Vote du compte de gestion 2012
- Affectation des résultats 2012
- Budget Primitif 2013
- Autorisation d'encaissement des chèques par Mr le Président
- Etude sur les dysfonctionnements des postes à Malleloy
- Travaux rues de la Grive et Morey
- Elimination des ECP - Réseaux séparatifs
- Questions diverses

### **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 05 décembre 2012 : pas de remarque.

### **2- Vote du compte administratif 2012**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de M. NICOD, Conseiller Syndical, doyen d'âge parmi les élus présents, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2012 dressés par M.

Jean-Pierre CARRIERE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2012</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Investissements</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Opérations de l'exercice</b>	121 561.57	121 012.45	226 691.71	234 825.24	348 253.28	355 837.69
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 549.12			8 133.53		
<b>Résultat reporté</b>		99 163.08		133 907.58		
<b>Résultat de clôture</b>		98 613.96		142 041.11		7 584.41

2 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Considère que les Comptes Administratifs 2012 n'appellent de sa part aucune observation particulière.

5 - Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **3 - Vote du compte de gestion 2012**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur CARRIERE Jean-Pierre,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget, pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2012 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

#### **4- Affectation des résultats 2012**

Mr le Président rappelle aux membres du Conseil, les résultats du Compte Administratif 2012 et propose de les inscrire au budget primitif 2013 comme suit :

<b>RESULTATS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
de l'exercice	8 133.53 €	- 549.12 €
Reporté	133 907.58 €	99 163.08 €
de clôture	142 041.11 €	98 613.96 €

Il est proposé au vu de ce tableau d'affecter les résultats 2012 et d'inscrire les sommes de :

.142 041.11 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

. 98 613.96 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2012, au BP 2013 comme indiqué ci-dessus.

**18h11** : Arrivée de Mme CHONÉ Marie-France

#### **5 - Vote du budget primitif 2013**

M. le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2013 et propose à l'assemblée délibérante de voter ledit Budget au niveau des chapitres :

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET GENERAL :</b>		
. Fonctionnement	355 681.50 €	355 681.50 €
. Investissement	412 356.63 €	412 356.63 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>768 038.13 €</b>	<b>768 038.13 €</b>

Il explique que l'augmentation à l'article 6152 est due aux réparations multiples aux postes du 11 Septembre et du Moulin à Malleloy.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, vote le Budget primitif 2013 ci-dessus au niveau du chapitre.

## 6 - Autorisation d'encaissement de chèques par Mr le Président

Mr le Président explique aux membres du Conseil que le Syndicat reçoit des chèques de régularisation de trop payé ou remboursement des assurances etc....(cette liste n'étant pas exhaustive)

Il précise que pour leur encaissement, une délibération du Conseil doit être prise.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise Mr le Président à encaisser au nom du Syndicat les chèques qui pourraient lui parvenir, sans passer par une délibération du Conseil Syndical.
- précise toutefois, qu'une information devra être donnée au Conseil Syndical suivant.

Mr le Président indique justement que le Syndicat doit encaisser deux chèques de Groupama, d'un montant de 562.73€ et de 68.58€ qui correspondent, réciproquement, au remboursement des honoraires de Me TADIC ainsi qu'un trop payé de cotisation.

## 7 - Etude sur les dysfonctionnements des postes à Malleloy

M. le Président rappelle le dernier conseil syndical du 05 décembre par lequel, il informait les membres que suite à une réunion avec le Conseil Général, une étude des postes avait été envisagée. Deux personnes de l'école INGEES de Strasbourg sont venues pour étudier la problématique, récolter des informations techniques et faire une visite des postes.

Après cela, une proposition d'étude sur l'expertise du fonctionnement du poste du 11 Septembre et proposition de supprimer les rejets directs dans la Mauchère ainsi que les entrées de la Mauchère dans le poste ont été proposées. Coût de cette étude : 5 000€ HT. Pas de subvention à percevoir.

Le Conseil Syndical refuse cette proposition.

Mr le Président informe que :

- les 2 pompes du 11 Septembre ont à nouveau leur volute trouée.
- la pompe N°1 a été déposée par 6' TEM le 06 mars dernier pour réparation
- la vanne n'a toujours pas été remise en place (la carte électronique aurait grillée)

- il a été redemandé à 6' TEM de mettre une vanne manuelle
- la Mauchère remonte toujours dans les postes
- 6' Tem a fait parvenir une proposition de contrat d'entretien à 7 210€ HT

Après le rappel de tous ces faits et le compte-rendu de la réunion de travail avec Mr SCHALLER d'EGIS le 28 mars dernier,

Le conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Mr le Président de :

- commander une étude complémentaire à Egis Eau
- lancer une consultation pour un nouveau contrat d'entretien des postes de Malleloy

et charge Mr le Président :

- de signer tous les documents s'y rapportant
- du suivi des dossiers

## **8 - Travaux rues de Morey et de la Grive à Malleloy**

Mr le Président rappelle au Conseil qu'EGIS EAU a commencé l'étude pour les travaux de collecte des EU. Une première réunion de travail a eu lieu le 11 décembre 2012.

La présentation des plans PROJET a été faite. Il a été demandé à Egis quelques modifications comme par exemple de concevoir les travaux derrière les habitations avec une mini pelle.

Il avait été convenu, qu'Egis devait prendre contact avec la mairie de Malleloy (avec Mr le Vice-Président) afin de procéder à des visites chez les particuliers concernés par l'opération mais à ce jour ceci n'a pas été fait.

Un avenant a été proposé par Egis pour la vérification des côtes fil d'eau des branchements chez les particuliers d'un montant de 1 000€ HT et celui-ci a été refusé. Pensant que cette prestation fait partie de l'offre de base et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un supplément.

Mr le Président va relancer Egis pour la suite des opérations, pour une explication sur cette étude et aussi pour connaître le motif de non prise de rendez-vous avec Mr le Vice-Président.

## **9 - Elimination des ECP - Réseaux séparatifs**

Mr le Président a évoqué deux arrivées d'ECP importantes sur la commune de Faulx, chemin des Tuiliers et rue du Moulin d'en Bas. Des travaux sont envisagés qui permettront leur élimination.

Quant à Malleloy, il y a une arrivée d'ECP importante rue de la Grive et la commune devrait envisager de les éliminer. Mr le Président demande que Mr le Vice-Président y réfléchisse.

## **10 - Questions diverses**

- Mise en place d'un dessableur avant le poste du 11 Septembre :

Mr le Président demande qu'une réflexion soit faite sur ce sujet. Des crédits ont été prévus au BP 2013 si besoin. Il précise que ce type d'installation doit souvent faire l'objet d'un curage et que cela peut devenir couteux pour le SIAVM.

- Avaloirs :

Mr le Président demande que chaque commune procède au nettoyage des avaloirs de façon régulière surtout ceux des réseaux unitaires. Et pour ces réseaux il demande que les deux communes mettent en place des seaux dans les avaloirs, ce qui permet de retenir une grosse partie des saletés.

Il précise que ces problèmes (avaloirs, ECP) doivent être traités par étape.

- Plaques en fonte :

Mr GODEFROY signale qu'une personne âgée a chuté à cause de ces plaques place du 11 Septembre et s'est blessée légèrement. De plus, trop lourdes elles sont difficilement déplaçables, il faut être deux personnes et il y a risque de se faire mal au dos.

Mr le Président indique qu'il est prévu de changer ses plaques contre d'autres en aluminium. Mais ce changement nécessitera de fermer l'accès à tout véhicule motorisé sous peine d'effondrement.

Des plots devront être placés tout autour.

Ceci doit être prévu pour les sites de Malleloy. Des devis ont été demandés.

- Problème rue de Nancy :

Mr GONESSE informe qu'il n'a toujours pas eu de nouvelle d'Egis concernant les malfaçons du marché rue de Nancy et chez Mr Fabrice BEVILACQUA

- Déconnexion des fosses septiques Malleloy :

Avancement normal de l'opération.

- Marché L :

Mr le Vice-Président demande s'il y a des nouvelles du côté des infiltrations constatées lors du passage caméra. Pas de nouvelle.

- Infiltration dans les réseaux :

Mr le Président propose une réflexion sur un programme pluriannuel. Il consisterait en ceci :

- Etablir une liste des tronçons à visiter
- Etablir un calendrier
- Faire curer le tronçon choisi
- Faire un passage caméra
- Faire les travaux nécessaires si fuite ou autre malfaçons constatées

- Impayés :

Le montant des impayés au 29 mars s'élève à 6 777.41€

Certaines personnes vont être relancées par le SIAVM.

Fin de séance à 19h25